

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **766 664** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de **1 076 563** euros et un total charges de **1 052 667** euros, dégageant ainsi un résultat de **23 896** euros.

L'exercice considéré débute le **01/09/2021** et finit le **30/09/2022**.
Il a une durée de **13** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 homologué le 16 octobre 2014 ainsi que le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat y compris frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les tableaux 2054 et 2055 présentent les variations des comptes d'immobilisations et d'amortissement.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et Méthodes Comptables

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Provisions inscrites au bilan

Les tableaux 2055 et 2056 décrivent, le cas échéant, l'état des provisions.

Créances clients

Le journal des ventes de l'année 2021-2022, prenait en compte des facturations qui ne concernaient pas la société mais d'autres entités juridiques. Ces opérations non réglées à la clôture et après étude avec le client ont donné lieu à des avoirs à établir.

Dans son processus commercial et afin de pouvoir commander les matériaux nécessaires à ses travaux, le client réalise parfois des factures d'acompte. A la clôture des comptes, il a été constaté que certaines factures d'acompte après étude avec le client n'avaient pas été déduites de la facture finale. Ces opérations ont donné lieu également à des avoirs à établir.

Le montant total des avoirs à établir est de 168 549.13 € TTC et se ventile ainsi :

- travaux exonérés de Tva : 3 700 €
- travaux 5.50% : 60 555.57 € HT
- travaux 10% : 1 090.91 € HT
- travaux 20% : 83 060.83 € HT

Charges à payer

		30/09/2022
Total des Charges à payer		177 434
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		8 462
Frs factures non parvenues	8 462	
Dettes fiscales et sociales		512
Charges sociales à payer	14	
Etat-ch. à payer-prod.à recev.	498	
Autres dettes		168 459
Avoirs à établir Exo	3 700	
Clts-R.R.R. à accorder avoirs 5.50%	63 886	
Clts-R.R.R. à accorder avoirs 10%	1 200	
Clts-R.R.R. à accorder avoirs 20%	99 673	



Produits à recevoir

30/09/2022

Total des Produits à recevoir		21 085
Autres créances clients		21 085
Clients - factures à établir Exo	13 640	
Clts-Factures à établir 5,50%	1 695	
Clts-Factures à établir 20%	5 750	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	30/09/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			17 826
Loyer crédit bail		15 093	
Loyer		854	
Assurance		1 879	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			17 826



Désignation de l'entreprise		SAS A2F EQUIP HABITAT		LD La Perche		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		Chemin de La Perche 34190 MONTOLIEU					
SIRET		8 2 8 0 9 9 7 0 5 0 0 0 1 8					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		13		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				30092022		31082021	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014	2 850	016	446	2 404	
	Immobilisations corporelles*	028	91 204	030	30 839	60 365	60 042
	Immobilisations financières* (1)	040	1 510	042		1 510	
	Total I (5)	044	95 564	048	31 285	64 279	60 042
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	258 893	052	258 893	70 514
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	6 007	066	6 007	108	
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	303 391	070	303 391	66 959
			072	104 707	074	104 707	61 764
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	11 561	086	11 561		
	Charges constatées d'avance *	092	17 826	094	17 826	2 887	
	Total II	096	702 385	098	702 385	202 231	
	Total général (I + II)	110	797 949	112	31 285	766 664	262 273
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000		1 000		
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	100		100		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	28 789		28 274		
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136	23 896		516		
	Provisions réglementées	140					
Total I	142	53 786		29 889			
Provisions pour risques et charges				Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	87 600		47 833		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	114 774		9 562		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	229 155		81 854		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	256 645		84 136		
	Produits constatés d'avance	174	24 704		8 999		
Total III	176	712 878		232 383			
Total général (I + II + III)				180		766 664 262 273	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	1 000	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	20 794	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	14 205	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A2F
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Lieu dit la Perche
Chemin de la Perche, 34190 MONTOLIEU
828 099 705 RCS MONTPELLIER

DÉCISIONS ORDINAIRES ANNUELLES DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 MARS 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 30 septembre 2022

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 23 896,39 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	23 896,39 euros
------------------------	-----------------

Au compte « autres réserves »	23 896,39 euros
-------------------------------	-----------------

En conséquence, le compte « autres réserves » présentant un solde de 28 789,27 euros affichera un solde de 52 685,66 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Certifié conforme
L'associé unique



3f6f9a1a-2358-3940-88e9-e7a05f209ba9
2023-04-08 05:57:24 UTC

LE DOCUMENT DEMANDE N'A PAS A ETRE FOURNI DANS LE CADRE DE LA FORMALITE

LE DOCUMENT DEMANDE N'A PAS A ETRE FOURNI DANS LE CADRE DE LA FORMALITE